



**Groupement de commande du Comminges**  
**Marché public de papier et petites fournitures**  
**de bureau**  
**CCTP**

**Cahier des clauses techniques particulières : 2019-6**

La procédure de consultation utilisée est la suivante : procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique.

**Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché**

GRUPEMENT DE COMMANDES DU COMMINGES

Siège du groupement : Coordonnateur

LYCEE DE BAGATELLE

114 avenue François Mitterrand

31800 SAINT-GAUDENS

Tél : 05 62 00 82 30

Fax : 05 62 00 82 47

Email : [0310032S-gest@ac-toulouse.fr](mailto:0310032S-gest@ac-toulouse.fr)

Personne responsable du marché :

Monsieur Christian HENRI, ordonnateur du lycée de Bagatelle

Le pouvoir adjudicateur est le chef d'établissement du lycée de Bagatelle de SAINT-GAUDENS, coordonnateur du groupement de commande du Comminges.

**Article 1 : OBJET DU MARCHE**

La présente consultation concerne l'achat de papier et petites fournitures de bureau.

Le marché est alloté de la façon suivante : 2 lots

- Lot 1 : papier
- Lot 2 : petites fournitures de bureau

Le présent marché est un accord-cadre exécuté par émission de bons de commande, conformément aux articles R.2162-1 à R.2162-6 du code de la commande publique.

**Article 2 CLAUSES GENERALES**

**Article 2-1 La définition des produits**

Les produits livrés seront conformes aux spécifications demandées dans l'état descriptif, quantitatif et estimatif des besoins.

Pour chacun des lots, le fournisseur s'engage à fournir les articles relevant de la liste des besoins ainsi que ceux qui correspondent aux familles de produits (selon le référentiel de l'UFIPA) ci-après listés pour lesquelles il propose un pourcentage de réduction sur son catalogue :

### **Lot 1 : papier**

- 680 Papiers
  - 680-03-01 papier reprographique blanc
  - 680-03-02 papier reprographique couleur

### **Lot 2 : petites fournitures de bureau et accessoires informatiques**

- 680 papiers
  - 680-15 papiers et cartons d'emballage
- 681 façonnés
  - 681-03-08 cartes de visite et ensembles cartes + enveloppes en planches
  - 681-06-05 enveloppes sans fenêtre auto-adhésives avec protection
  - 681-06-13 enveloppes à fenêtre auto-adhésives avec protection
  - 681-06-06 enveloppes élection
  - 681-06-22 pochettes kraft armées
  - 681-08-02 cahiers piqués
  - 681-08-04 cahiers brochures
  - 681-14-02 blocs de bureau
  - 681-14-06 blocs cube
  - 681-14-08 blocs à papier repositionnable y compris les recharges pour blocs repositionnables sur socle
  - 681-14-26 porte-blocs et supports
  - 681-18-05 registres comptables : grands livres, journaux auxiliaires de base, inventaires...
  - 681-24-02 bobinettes calculatrices
  - 681-24-06 bobinettes cartes bancaires
  - 681-27-06 agendas semainiers de bureau
  - 681-27-14 blocs éphémérides sur socle
- 682 écrire et corriger
  - 682-03-02 craies pour tableau
  - 682-06-02 crayons graphite
  - 682-06-13 porte-mines rechargeables
  - 682-06-15 mines calibrées
  - 682-15-02 crayons et stylos bille jetables
  - 682-18-14 feutres rétroprojection encre soluble (non permanent)
  - 682-18-16 feutres rétroprojection encre permanente
  - 682-21-04 marqueurs effaçables à sec
  - 682-21-02 marqueurs alcool et solvant chimique
  - 682-22-02 crayons-feutres surligneurs
  - 682-22-04 marqueurs surligneurs
  - 682-24-01 gommes caoutchouc
  - 682-24-14 bandes, feuillets et dérouleurs de correction
  - 682-24-16 flacons de liquide correcteur (pinceau)
  - 682-24-18 correcteurs à bille et valve

- 684 classement
  - 684-03-04 classeurs à levier pour format A4 plastique
  - 684-06-02 classeurs à anneaux pour format A4 : quel que soit le nombre d'anneaux
  - 684-12-02 intercalaires touches neutres
  - 684-15-02 pochettes perforées pour format A4 (9/100)
  - 684-15-04 pochettes coin
  - 684-18-02 protège-documents à pochettes fixes
  - 684-21-02 sous-chemises
  - 684-21-04 chemises simples avec ou sans élastique
  - 684-21-07 chemises avec rabats en dossier ou carte
  - 684-21-50 chemises extensibles à sangle
  - 684-30-02 dossiers suspendus pour armoires et rayonnages
  - 684-30-04 dossiers suspendus pour tiroirs
  - 684-30-12 étiquettes dossiers suspendus
  - 684-33-04 boîtes archives
  - 684-33-06 caisses archives
  - 684-45-02 trieurs simples
  - 684-45-08 parapheurs de bureau
  
- 685 matériel pour le bureau et l'école
  - 685-03-06 colles en bâton (blanches, couleur, repositionnables)
  - 685-06-03 adhésifs invisibles
  - 685-06-04 adhésifs spéciaux (double face, transfert, crêpé, toilé, repositionnable)
  - 685-06-10 dévidoirs de table pour 33 et 66 m
  - 685-09-08 étiquettes courrier (lettre, référence à rappeler, affranchissement)
  - 685-09-22 étiquettes adhésives pour copieurs laser et jet d'encre
  - 685-12-06 agrafeuses pinces
  - 685-12-14 agrafes
  - 685-12-16 arrache-agrafes
  - 685-15-04 attaches géantes, ondulées
  - 685-15-06 attaches parisiennes
  - 685-15-10 épingles
  - 685-15-18 bracelets caoutchouc
  - 685-15-20 pinces à clips, clips
  - 685-18-02 ficelle, lin, sisal ou chanvre
  - 685-24-02 ciseaux
  - 685-27-02 dateurs
  - 685-27-16 multiformules, dateurs multiformules
  - 685-27-34 timbres caoutchouc et plaques personnalisés
  - 685-27-40 encriers-feutres pour dateurs et numéroteurs
  - 685-29-06 films adhésifs de plastification
  - 685-29-10 machines à plastifier
  - 685-29-12 consommables pour machines à plastifier
  - 685-33-12 baguettes à relier
  - 685-33-14 couvertures pour reliures par baguettes
  - 685-33-20 perforelieurs
  - 685-33-22 couvertures pour perforeliure, chemises pré perforées
  - 685-33-24 relieurs pour perforeliure (peignes)
  - 685-33-26 anneaux métal pour perforelieuse
  - 685-42-02 tableaux et panneaux d'affichage
  - 685-42-03 vitrines
  - 685-42-04 tableaux et panneaux de signalisation (à caractères mobiles)

685-42-05 accessoires de signalisation : caractères pour tableaux et vitrines, épingles et punaises de signalisation  
 685-42-10 cartes et plan géographiques  
 685-42-20 plaques de signalisation, d'identification (pictogrammes)  
 685-42-22 badges, porte-noms (chevalets)  
 685-42-30 accessoires d'affichage : punaises métalliques et adhésives, plots magnétiques...  
 685-42-40 présentoirs à brochures  
 685-45-08 écrans de projection  
 685-52-06 fiches T pour planning  
 685-54-08 plieuses  
 685-57-02 destructeurs de documents  
 685-60-36 piles, chargeurs  
 685-60-44 armoires à clés  
 685-59-08 kraft et interkraft

- 686 consommables et accessoires bureautiques et informatiques
  - 686-06-02 cartouches toner pour copieurs
  - 686-06-04 cartouches toner pour imprimantes et télécopieurs laser
  - 686-06-06 cartouches pour machines à écrire et à calculer à jet d'encre
  - 686-12-05 clés mémoire
  - 686-12-20 disques durs
  - 686-20-04 filtres écrans
  - 686-20-06 supports écrans
  - 686-20-06 tapis antistatique et tapis de sol
  - 686-20-10 repose-pieds et repose-poignets
  - 686-20-16 tapis souris

## **Article 2-2 Les références réglementaires**

D'une façon générale, les marchandises offertes, vendues et livrées devront répondre aux spécifications, normes et prescriptions prévues par les lois, règlements et décisions en vigueur au jour de livraison. En l'absence de loi, règlement, décision, fiche technique de l'espèce, les marchandises doivent satisfaire aux usages loyaux et constants du commerce.

### Modifications de références en cours de marché :

Le titulaire s'engage à livrer les mêmes références de produits indiqués sur son offre initiale pendant toute la durée du marché. Toutefois, en cas d'arrêt de production d'une référence ou d'une marque, un produit de qualité équivalente est proposé par le titulaire. Le prix hors taxe du nouveau produit ne pourra être supérieur au prix hors taxe initial du produit figurant au marché.

### Article 2-2-1 lot 1 papier

Les produits proposés doivent être en tous points conformes à la réglementation en vigueur (qualité : normes NF Z10-001, NF Q 01 – 002 Normes AFNOR). Il appartient au titulaire de vérifier cette conformité au regard de la réglementation en vigueur. Tout changement dans la réglementation sera immédiatement applicable.

### Article 2-2-2 lot 2 petites fournitures de bureau et accessoires informatiques

Pour les performances environnementales : label PEFC ou label NF Environnement

### **Article 2-3 conditionnement**

Selon leur typologie, les produits seront peu ou pas emballés de façon plus économique, plus disponible et plus respectueuse de l'environnement, en générant moins de déchets. Dans la mesure du possible, les emballages secondaires contiendront un taux de matériaux recyclés supérieur à 40 %.

Le soumissionnaire devra tenir compte des précisions de conditionnement indiquées dans l'état descriptif, quantitatif et estimatif des besoins (annexe du CCTP). Il mentionnera, au niveau de son offre, le conditionnement minimum pour la commande. Les cartons seront de taille raisonnable, permettant une manipulation aisée.

<b>Article 3 - SIGNATURE</b>
------------------------------

Le prestataire,

(date, cachet, signature)

A

le